



Invalidité licenciement amiable a la croix rouge francaise rente prevoyance

Par lily72, le 27/05/2020 à 19:19

Bonjour, j'ai été licencié à l'amiable en 1998, je travaillais en tant qu'ASH à la Croix-Rouge Française.

Je suis tombé malade niveau psy et j'ai été mis en invalidité, je suis jusqu'à ce jour en cat 2.

Je ne comprends toujours pas, j'ai une rente d'invalidité par ma caisse de prévoyance que j'avais lorsque je travaillais, mais on me dit que cette rente n'est pas cumulable avec ma prestation d'invalidité de la CPAM.

En fait, mes déclarations d'impôts sont erronées et je n'arrive pas à l'expliquer car j'ai plusieurs versions.

Ne pas les déclarer en cumulant la CPAM ou ne pas déclarer ma caisse de prévoyance car cela pourrait remplacer un complément de ressources.

Qui dois-je contacter pour y voir plus clair ? J'ai toujours déclaré ma prestation d'invalidité avec la caisse de prévoyance, mais je n'obtiens aucun droit d'AAH, alors que je n'ai jamais perçu d'ASI. C'est trop compliqué et personne n'accorde ses violons... ou aurais-je la bonne réponse ? Je précise que je vis seule. Merci pour votre aide, qui m'est bien précieuse.